

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ 21_279_CO_AR DU 30 JUIN 2021 PORTANT OUVERTURE DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ÈME} VOIE DE TECHNICIEN TERRITORIAL - 2022

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, en date du 30 juin 2021, sont organisés au titre de l'année 2022 les concours externe, interne et 3^{ème} voie d'accès au cadre d'emplois de technicien territorial pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de la région des Pays de la Loire, en convention avec les Centres de Gestion du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée.

Le nombre de postes ouvert aux concours est fixé à 162, et réparti entre les spécialités de la manière suivante :

Spécialités	Nombre de postes			TOTAL
	externe	interne	3 ^{ème} concours	
Bâtiments, génie civil	21	11	7	39
Réseaux, voirie, infrastructures	21	11	7	39
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10	6	4	20
Déplacements, transports	2	0	0	2
Espaces verts et naturels	8	3	2	13
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11	6	4	21
Services et interventions techniques	9	5	3	17
Métiers du spectacle	3	1	0	4
Aménagement urbain et développement durable	4	2	1	7
Artisanat et métiers d'art	SPÉCIALITÉ NON OUVERTE			
TOTAL	89	45	28	162

PRÉINSCRIPTION ET DÉPÔT DES DOSSIERS :

La période de préinscription est fixée du 5 octobre au 10 novembre 2021 sur internet, en utilisant la plateforme nationale de préinscription : www.concours-territorial.fr. Une fois le compte candidat créé sur cette dernière et le CDG organisateur choisi, le candidat est redirigé vers le formulaire du site internet du Centre de Gestion sélectionné.

La préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, pendant la période d'inscription, du dossier original imprimé et de l'ensemble des pièces nécessaires.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au jeudi 18 novembre 2021. Ils devront être déposés ou postés à l'adresse du Centre de Gestion, au plus tard à cette date (le cachet de la poste faisant foi). Il est recommandé de ne pas déposer de dossier dans la boîte aux lettres du Centre de Gestion en dehors des heures d'ouverture.

ATTENTION: les dossiers papier ne seront plus distribués. Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent s'inscrire au Centre de Gestion de Loire-Atlantique. Ils devront prendre le temps nécessaire pour utiliser la procédure de préinscription sur le site www.concours-territorial.fr. Des ordinateurs et imprimantes seront mis à leur disposition, et des agents du Centre de Gestion les accompagneront en cas de besoin (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 sauf les lundi 1^{er} et jeudi 11 novembre 2021).

L'inscription à un concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

IMPORTANT

Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.

Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté.

Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

Il est vivement conseillé d'effectuer un suivi lors de l'envoi du dossier d'inscription, afin de garantir la réception par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

L'envoi de tous les documents relatifs au concours se fera par voie dématérialisée. Ainsi, les convocations aux épreuves écrites et orales, les courriers de résultats des écrits et les courriers de résultats d'admission seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé du candidat. Celui-ci sera accessible sur le site www.cdg44.fr, et les codes seront disponibles au moment de la préinscription.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un **baccalauréat technologique**,
- ou d'un **baccalauréat professionnel**,
- ou d'un **diplôme homologué au niveau 4 sanctionnant une formation technico-professionnelle**,
- ou d'une **qualification reconnue comme équivalente** dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié(*)

correspondant à l'une des spécialités ouvertes.

Conformément au décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020, cette condition de diplôme devra être justifiée au plus tard le jour du jury d'admission, soit le 16 septembre 2022.

(*) Les demandes d'équivalence de diplômes seront appréciées par la Commission d'équivalence de titres et diplômes placée auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Secrétariat de la commission nationale d'équivalence de diplômes
80 rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12

La commission délivrera une décision (favorable ou défavorable) qu'il faudra ensuite transmettre au Centre de Gestion de Loire-Atlantique, au plus tard le jour du jury d'admission, soit le 16 septembre 2022.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé des sports.

Le concours interne est ouvert :

« aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux relevant de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant **au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1^{er} janvier 2022).**

Les candidats devront également justifier être en poste à la clôture des inscriptions, soit au 18 novembre 2021.

Le 3^{ème} concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins :

- soit d'activités professionnelles quelle qu'en soit la nature, dans la mesure où ces activités relèvent de contrat(s) de droit privé,
- soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale,
- soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES* :

- Épreuve écrite: le 14 avril 2022, à Nantes (44)
- Épreuves orales : septembre 2022 (un arrêté fixera les dates et lieux précis de ces épreuves).

* les dates et lieux des épreuves sont susceptibles d'être modifiés en cas de besoin

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service concours et examens professionnels :

- Par téléphone au 02.40.20.00.71
- Par mail à l'adresse concours@cdg44.fr